

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE PAR
ZOOM CONFÉRENCE, LE JEUDI 11 FÉVRIER 2021, À 19 H 00.**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

M. Daniel Bellerose, président
M. Sébastien Lebrun, conseiller
M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère

IL Y A QUORUM

M^{me} Annie Juteau, officière municipale adjointe et assistante-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assiste également à la séance, M. Hugo Bondu, directeur du Service des incendies.

La séance est ouverte par le président, M. Daniel Bellerose, à 19 h 01.

2021-SE-1

MOT DE BIENVENUE — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2021-SE-167

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme déposé :

- 1. Mot de bienvenue et adoption de l'ordre du jour**
- 2. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 2.1. Fin d'emploi de l'employé n° 310**
- 3. Période de questions**
- 4. Levée de la séance**

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2021-SE-2

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2021-SE-2.1

Fin d'emploi de l'employé n° 310

CONSIDÉRANT QUE l'employé n° 310 a informé la Localité de Radisson de sa volonté de relever de nouveaux défis;

CONSIDÉRANT la volonté de la Localité de Radisson de s'assurer des modalités de départ de l'employé n° 310 selon les normes applicables, le cas échéant.

R2021-SE-168

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

QUE le président du conseil, M. Daniel Bellerose, soit et est, par les présentes, autorisé à signer pour, et au nom de la Localité de Radisson, tout document relatif à la fin d'emploi de l'employé n° 310.

QUE l'assistante-trésorière par intérim et officière municipale adjointe, Mme Annie Juteau, soit autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

QUE la fin d'emploi soit en vigueur à compter du 11 février 2021.

QUE les sommes déboursées soient prises à partir du surplus accumulé au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

2021-SE-3

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-SE-4

LEVÉE DE LA SÉANCE

R2021-SE-169

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 19 h 08

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter

Daniel Bellerose, président

Annie Juteau, officière municipale adjointe